



Protocole COVID-19

Saison 2020-2021

A. Introduction

Le virus qui entraîne la Covid-19 se transmet principalement par des gouttelettes souillées lorsqu'une personne infectée tousse, éternue, ou lors d'une expiration.

Pour limiter la propagation de la Covid-19 nous devons mettre en place des Gestes Barrières et donc adopter bien également une meilleure hygiène.

Pour empêcher la propagation de la Covid-19, il convient de suivre les recommandations ci-après. Le présent document pourrait être modifié et adapter suivant l'évolution de la pandémie.

Dans l'hypothèse d'une décision du haut-commissariat, du gouvernement ou des Tavana imposant la tenue des matchs à huis clos, tous les clubs devront s'y conformer.

B. Organisation des Clubs :

- Chaque club doit désigner un référent COVID qui sera en relation permanent avec le référent COVID de la FTF

AU STADE

- Afficher et rappeler les Gestes Barrières
- Mettre à disposition du savon là où il y'a une source de l'eau, et aussi mettre à disposition une solution hydro-alcoolique
- **Pour les entraînements, limiter les contacts et fonctionner avec des petits groupes de 8 personnes maximum. Etablir un listing par groupe. Chaque groupe doit être identique à chaque séance d'entraînement sauf cas de force majeure ceci permettra de vite identifier les personnes dans le cas où un des joueurs est déclaré positif.**
- **Désinfection des vestiaires et toilettes avant et après chaque rencontre**
- Gérer les flux entrées et sorties (pas de croisement)

LES JOURS DE MATCHS

❖ Match à huis clos : 50 personnes maximum

- **Match Ligue 1 VINI**
 - **Organisation : 8 personnes**
 - Délégué officiel : 1 - Communication : 1 - Sécurité : 2 - Arbitres : 3
 - **Club : 21 personnes**
 - Délégué : 1 - Joueurs : 16 – Coach : 2 – Médical : 1 - Intendant : 1
- **Match Jeunes, Ligue 2 et Îles**
 - 16 joueurs au maximum + 5 officiels au maximum par club, 3 arbitres, 5 personnes au minimum responsable de l'organisation et des gestes barrières (suivant le nombre de joueurs, officiels et arbitres)



- Tous les matchs doivent être soumis à une déclaration préalable auprès du TAVANA (voir Annexe A)
- Prise de température aux entrées
- Respectez la distanciation sociale aux guichets et dans les tribunes
- **Toute personne (officiels, joueurs, entraîneurs, éducateurs, spectateurs, autres,) n'est pas autorisée à entrer dans l'enceinte sportive si elle ne porte pas de masque**
- Le port du masque est **OBLIGATOIRE** pour les officiels, entraîneurs, et éducateurs durant le match
- Le port de masque est **NON OBLIGATOIRE** pour les arbitres et pendant l'activité physique sportive
- Pour les spectateurs dans les tribunes il faut mettre en place une zone espacée et aérée avec port du masque obligatoire
- Pour les échauffements, limiter les contacts et fonctionner avec des petits groupes de 8 personnes maximum.
- Limiter le nombre de personne dans les vestiaires 10 max
- Fournir et mettre à disposition une paire de gants jetable puis éviter les matériels collectifs
- Assurer le nettoyage des lieux, et la désinfection du matériel et des points de contact.
- Privilégier le matériel individuel (collation, hydratation, serviette...)
- **Un match pourrait être reporté à partir de 4 cas positif sur présentation d'attestation d'un médecin ou d'un laboratoire agréé.**

Pour toutes rencontres, chaque équipe devra désigner **1 référent COVID**, charger de :

- Afficher le rappel des gestes barrières
- Rappeler aux licenciés les gestes barrières
- Prise de température aux entrées
- Repérer les symptomatiques et les évincés des séances
- Faire respecter la distanciation et les mesures Covid-19
- Mettre à disposition du savon ou gel hydro-alcoolique
- Assurer le nettoyage des lieux, points de contact et aérations des vestiaires
- Limiter et contrôler le nombre de personne dans les vestiaires (10 maximum)

C. Organisation de l'arbitrage du club recevant :

- Rappeler aux arbitres licenciés les gestes barrières
- Interdire les contacts physiques entre les arbitres, les joueurs ou officiel des clubs
- En cas de **but** les joueurs peuvent **seulement** se toucher les coudes ou les pieds
- Sortie du stade échelonnée pour les arbitres et les joueurs avec respect de la distanciation sociale et du port du masque pour tout le monde

D. Organisation des équipes

AVANT LE MATCH

- L'équipe recevant arrivera au stade 1h45 avant le coup d'envoi
- L'équipe adverse arrivera au stade 1h15 avant le coup d'envoi
- **Les joueurs arrivent en tenue de sport dans le cas où aucun vestiaire n'est disponible**
- Prise de température aux entrées
- Rappeler aux licenciés les gestes barrières
- Rappeler que lors d'un but ils peuvent seulement se toucher les coudes ou les pieds
- Désignation d'un Référent Covid-19 par équipe



- Les **vestiaires** sont limités à **10 personnes maximum** et le port du masque obligatoire si la distanciation n'est pas possible
- 1 bouteille d'eau attribuée à chaque personne avec interdiction de partager
- Garder ses affaires personnelles et ne pas partager (chasuble, serviette, maillot...)
- Les coachs doivent **adapter un échauffement** pour **8 joueurs** en limitant les contacts

BANC DE TOUCHE

- Match à huis clos : 5 remplaçants, 1 coach, 1 adjoint, 1 médical, 1 référent COVID
- Match avec spectateurs : 5 remplaçants, 1 coach, 1 adjoint, 1 médical, 1 intendant, 1 délégué, 1 référent COVID, le président
- Le port de masque est obligatoire sur le banc de touche
- Les joueurs remplacés ne peuvent rester sur le banc de touche
- Pas d'échange d'équipement, matériels ou autres entre les personnes sur le banc de touche

APRES LE MATCH

- Mise à disposition de poubelles dans les vestiaires
- Les équipes laisseront un vestiaire propre afin de limiter les points de contact avec la Covid-19
- Sortie du stade échelonné pour les joueurs et les arbitres

Important

Dans le cas où un joueur confirmé par le Covid-19 viendrait à reprendre toutes activités sportives.

Ou bien si, dans le cas où le joueur a été en contact avec un proche qui s'avéré être positif 14 jours auparavant, se verrait remplir les recommandations proposées aux Activités Physiques et Sportives.

Avant la séance :

- Prise de température
- Remplir le questionnaire santé du Comité National Olympique et Sportif Français
- Reprendre progressivement l'APS en durée et intensité
- Consulter un médecin avant la reprise
- Rechercher les symptômes de la Covid-19 avant chaque séance dans le cas d'une nouvelle apparition, consulter de suite son médecin

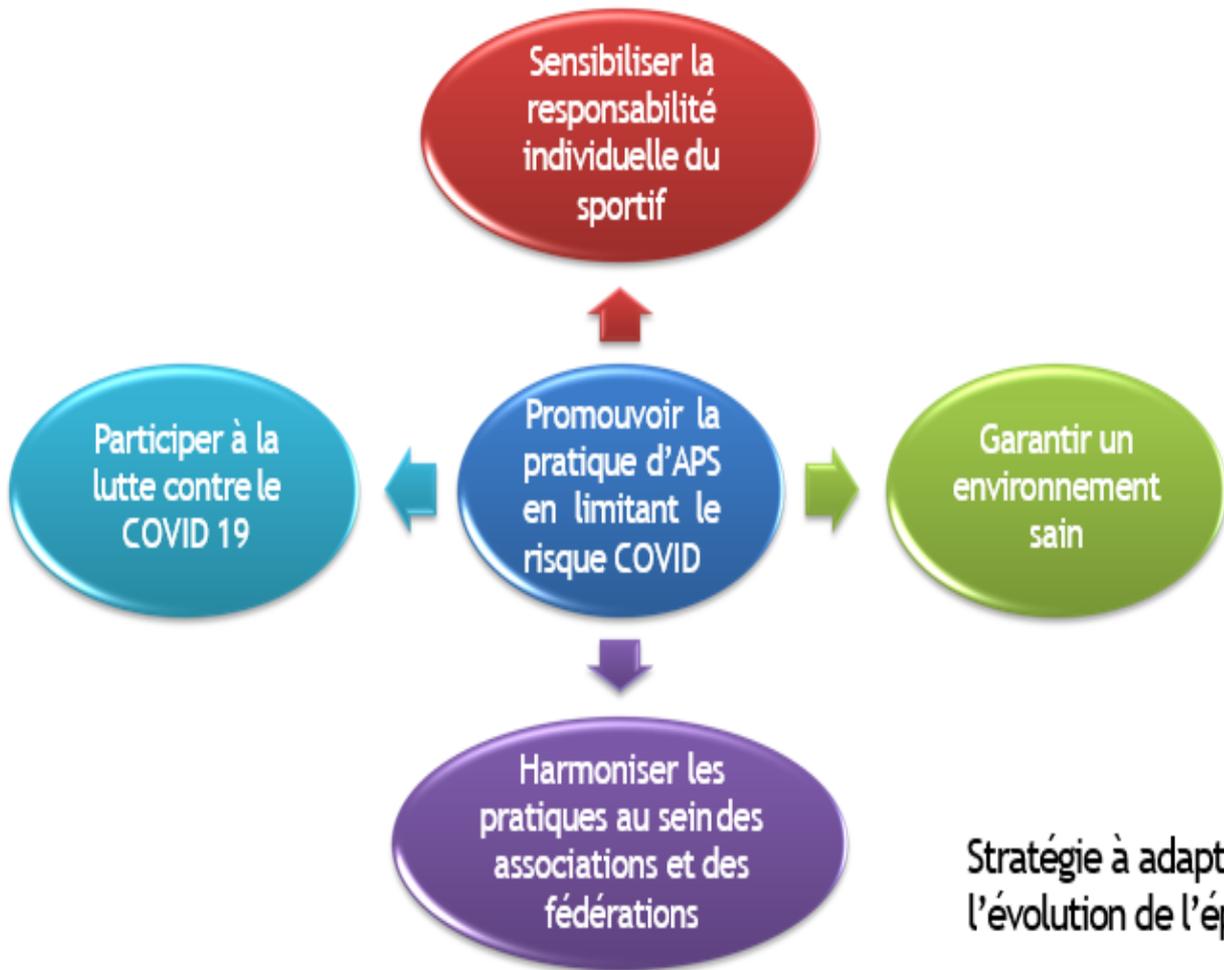
Pendant la séance :

- Respecter une distanciation de 1m (si possible 2m), cela n'est pas obligatoire lorsque la nature de l'APS ne le permet pas
- Lavage des mains à base de savon et eau ou de gel hydro-alcoolique avant et après
- Port du masque obligatoire dans les espaces recevant du publique mais non obligatoire pendant l'activité
- Privilégier son matériel individuel (collations, hydratation, serviette...)

***C'est sur ces points que nous devons être particulièrement vigilants.
Continuant ensemble à ralentir la progression du virus.***



Stratégie





Questionnaire à remplir

Questionnaire santé lié à la reprise d'activité physique et sportive suite au confinement (Covid-19)

Répondez aux questions suivantes par OUI ou par NON	OUI	NON
Q1. Avez-vous été diagnostiquée positive au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ? <input type="radio"/> Par test RT-PCR (prélèvement naso-pharyngé, oral ou bronchique) <input type="radio"/> Probablement, car j'ai eu un ou des symptômes suivants : fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs, perte de poids supérieure à 5 kg. Mon test RT-PCR était négatif, mais un médecin m'a confirmé le diagnostic. <input type="radio"/> J'ai été hospitalisée	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q2. Avez-vous été en contact avec une ou plusieurs personnes suspectes ou diagnostiquées positives au coronavirus SARS-CoV-2 (COVID-19) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q3. Présentez-vous ce jour un ou des symptômes suivants (<i>Fièvre, toux, diarrhée, maux de tête, courbatures, fatigue majeure, perte du goût ou de l'odorat, essoufflement inhabituel, troubles digestifs</i>) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q4. Ressentez-vous des gênes à l'effort dans la vie de tous les jours ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q5. Pendant la période de confinement et à ce jour, avez-vous arrêté ou fortement réduit votre niveau d'activité physique habituel ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q6. Suite au confinement, présentez-vous une prise de poids supérieure à 5 kg ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Q7. Avez-vous été affectée psychologiquement par la période de confinement et l'êtes-vous toujours (<i>Modification du sommeil, de l'humeur, diminution ou augmentation compulsive de la prise alimentaire, augmentation de la prise d'alcool ou de tabac</i>) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

➤ **NON à toutes les questions :**

Vous pouvez reprendre une activité physique et sportive encadrée.

➤ **OUI à une ou plusieurs questions de Q1 à Q4 :**

Consultez votre médecin avant toute reprise d'activité physique et sportive

➤ **OUI à une question de Q5 à Q7 :**

→ Reprise progressive en commençant par la pratique de la marche progressivement sur 4 à 6 semaines puis reprise de l'activité sportive, et ne consultez votre médecin qu'en cas d'apparition d'une symptomatologie anormale à l'effort ou au repos (douleur, essoufflement, palpitations...).

➤ **OUI à au moins deux questions de Q5 à Q7 :**

Une consultation médicale est recommandée avant toute reprise d'activité physique et sportive.



**HAUT-COMMISSARIAT
DE LA RÉPUBLIQUE
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ANNEXE A

**Déclaration de rassemblement, réunion ou activité de
plus de 10 personnes**

Votre déclaration doit parvenir, 3 jours francs au moins et 15 jours francs au plus, avant la date de manifestation, à la mairie de la commune d'accueil du rassemblement, de la réunion ou de l'activité.

Un récépissé de déclaration vous sera délivré.

Motif du rassemblement, de la réunion ou de l'activité			
Date	Heure de début		Heure de fin
Lieu de rassemblement		Nombre de participants estimés	
Observations			
Organisateurs	1	2	3
Nom, prénom			
Domicile (obligatoirement en Polynésie française)			
Si vous représentez une association, un syndicat, un collectif, précisez lequel			

Fait à
Le

Téléphone et courriel d'un des organisateurs

Signatures			
------------	--	--	--



MESURES BARRIERES « Covid-19 »

Les mesures barrières socles à respecter sont :

- La distanciation physique d'un mètre entre les personnes ;
- L'hygiène des mains (lavage au savon ou par une solution hydro-alcoolique) ;
- En complément, le port d'un masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée.

Préciser les mesures d'organisation prévues pour garantir le respect de ce socle de mesures barrières :

- Comment garantissez-vous les points d'eau, de savon ou de gel hydro-alcoolique pour l'hygiène des mains ?
- Comment garantissez-vous la distanciation sociale ?
- Comment garantissez-vous le port du masque ?
- Quelles sont les dispositions prises pour assurer l'hygiène des lieux et notamment les déchets susceptibles d'être contaminés (mouchoirs, masques, lingettes désinfectantes, restes alimentaires, etc) ?

Formulaire à télécharger depuis le lien suivant

<http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/content/download/45564/275346/file/Annexe%20-%20D%C3%A9claration%20de%20rassemblement,%20r%C3%A9union%20ou%20activit%C3%A9.pdf>